

Décision ANCOLS n° 2015-158

portant nomination de la Déléguée territoriale Nantes de l'Agence nationale de contrôle du logement social

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 313-35-1, L. 342-1 à L. 342-20 et R 342-1 à R 342-11 ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, notamment son article 102 ;

Vu le décret n° 2014-1596 du 23 décembre 2014 fixant les règles d'organisation, de fonctionnement et les modalités des contrôles de l'Agence nationale de contrôle du logement social ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2014 de la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de contrôle du logement social ;

Vu la décision ANCOLS n° 2015-001 du 2 janvier 2015 portant organisation des services de l'Agence nationale de contrôle du logement social ;

DECIDE

Article 1 : Madame Gaëlle FAVREL, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, est nommée Déléguée territoriale Nantes de l'Agence nationale de contrôle du logement social à compter du 1^{er} septembre 2015.

Article 2 : Le secrétariat général de l'Agence nationale de contrôle du logement social est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet www.ancols.fr.

Fait à Puteaux, le 28 août 2015

Le Directeur général


Pascal MARTIN-GOUSSET